

**DEPARTEMENT DE L' AISNE - ARRONDISSEMENT DE LAON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CHAMPAGNE PICARDE
COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Du mardi 10 mars 2009 - 18h30 -
Salle des Fêtes de Saint Erme**

Etaient présents : Mmes DELATTRE (suppléante de M. DENIS), VAN DEN AVENNE, SIMON (suppléante de M. LAPORTE), DUTERQUE, LIEBENS (suppléante de Mme DUTERQUE), PINON, CHEVALIER, FORT (suppléante de Mme KLEIN).
MM PREVOT, SERIN, FENAU, GERARD, LECOCQ (suppléant de Mme LECACHEUR), PROUVOST, DUCAT, HAUTUS (suppléant de Mme ANCIAUX), COURTEFOIS, CABON, MARIVAL, MENET, DROY, COTTE, LAPORTE, LIEGEY, TATTE, BRILLOUET, MESSIEUX, TAUFOR, DESGRIPPES, MARCHET, MARTIN, SYLVESTRE, RENARD, GENTILHOMME, BONNET, ROBERT, COEZ, BEGARD, FRANCOIS (Suppléant de M. CONSTANT), CENS, NORMAND, LORAIN, BERRIOT, HOREMANS, TESTU (suppléant de M. LEBEE), LEMOINE (suppléant de M. ANDRE), SAILLARD, NOGAS (suppléant de Mme LAPOINTE).

Pour la Communauté : M ALBRI, directeur général des services
Mme LOMBARDI, responsable du pôle animation

Etaient absents et excusés : Mme ANCIAUX, REMY
MM. GAIGNE, TISSOT (suppléant de M. GAIGNE), ALLART (suppléant de M. DESGRIPPES), BARTELS

Etaient absents : Mmes HALLIER, LECACHEUR, KLEIN, LAPOINTE
MM DENIS, PHILIPPOT, TIMMERMAN, KULEMANN, FERON, CONSTANT, LARIVE, LEBEE, ANDRE

Pouvoirs : Mme REMY donne pouvoir à M. CENS
M. BARTELS donne pouvoir à M. LIEGEY

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS

Approbation des comptes administratifs 2008 :

- Budget général
- Budget « Local industriel de Saint Erme »
- Budget « Bâtiments à vocation industrielle, artisanale et commerciale »
- Budget du service « déchets ménagers »

Approbation des comptes de gestion 2008 :

- Budget général
- Budget « Local industriel de Saint Erme »
- Budget « Bâtiments à vocation industrielle, artisanale et commerciale »
- Budget du service « déchets ménagers »

INFORMATIONS

Budgets prévisionnels 2009

- Budget général
- Budget « Local industriel de Saint Erme »
- Budget « Bâtiments à vocation industrielle, artisanale et commerciale »

Taux d'imposition

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES A MADAME LA PRESIDENTE

QUESTIONS DIVERSES

En ouverture de séance, Madame CHEVALIER remercie les nombreux délégués présents.

Madame CHEVALIER procède à la lecture des pouvoirs.

Madame CHEVALIER souhaite ensuite répondre à M. le Maire de MUSCOURT qui demande pourquoi il ne reçoit pas les comptes rendus de commissions.

Madame CHEVALIER indique que tous les délégués reçoivent les comptes rendus de Bureau et de Conseil communautaire mais seuls les délégués des commissions reçoivent les comptes rendus correspondants.

Monsieur SYLVESTRE s'étonne de voir apparaître dans les comptes rendus de conseil communautaire « un délégué » et non pas l'indication nominative de la personne qui s'exprime.

Madame CHEVALIER répond que dorénavant les personnes souhaitant s'exprimer devront se présenter avant toute intervention.

Madame CHEVALIER annonce l'ordre du jour et laisse la parole à M. MARTIN pour la présentation des comptes administratifs.

DELIBERATIONS

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur MARTIN présente le compte administratif 2008 et soumet la délibération au vote.

Départ de M. DESGRIPPES.

Objet : Approbation du compte administratif 2008 - Budget général

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, sous la présidence de M. MARTIN, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1) Approuve le compte administratif 2008 du budget général, lequel peut se résumer ainsi :

	Total dépenses	Total recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture exercice précédent	Part affectée à l'investissement 2008	Résultat de clôture	Restes à réaliser dépenses	Restes à recouvrer	Situation finale
Investissement	126 931,79	530 940,88	404 009,09	114 030,50		518 039,59	554 698,76	22 878,73	-13 780,44
Fonctionnement	1 692 935,54	1 815 675,77	122 740,23	1 604 430,79	404 912,30	1 322 258,72	0,00	0,00	1 322 258,72
TOTAL	1 819 867,33	2 346 616,55	526 749,32	1 718 461,29	404 912,30	1 840 298,31	554 698,76	22 878,00	1 308 478,28

2) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - BUDGET « LOCAL INDUSTRIEL DE SAINT ERME »

Monsieur MARTIN présente le compte administratif 2008 et soumet la délibération au vote.

Objet : Approbation du compte administratif 2008 - Budget « local industriel de Saint Erme »

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, sous la présidence de M. MARTIN, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1) Approuve le compte administratif 2008 du budget « local industriel de Saint Erme », lequel peut se résumer ainsi :

	Total dépenses	Total recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture exercice précédent	Part affectée à l'investissement 2008	Résultat de clôture	Restes à réaliser dépenses	Restes à recouvrer	Situation finale
Investissement	42 648,38	18 874,72	-23 773,66	-103 977,03		-127 750,69	0,00	0,00	-127 750,69
Fonctionnement	19 758,31	145 097,48	125 339,17	17 075,06	17 075,06	125 339,17	0,00	0,00	125 339,17
TOTAL	62 406,69	163 972,30	101 565,51	-86 901,97	17 075,06	-2 411,52	0,00	0,00	-2 411,52

2) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - BUDGET « BÂTIMENTS À VOCATION INDUSTRIELLE, ARTISANALE ET COMMERCIALE »

Monsieur MARTIN présente le compte administratif 2008 et soumet la délibération au vote.

Objet : Approbation du compte administratif 2008 - Budget « bâtiments à vocation industrielle, artisanale et commerciale »

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, sous la présidence de M. MARTIN, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1) Approuve le compte administratif 2008 du budget « bâtiments à vocation industrielle, artisanale et commerciale », lequel peut se résumer ainsi :

	Total dé- penses	Total recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture exercice précédent	Part affectée à l'investissement 2008	Résultat de clôture	Restes à réaliser dépenses	Restes à recouvrer	Situation finale
Investissement	147 176,40	275 951,35	128 774,95	-190 451,88		-61 676,93	0,00	29 116,00	-32 560,93
Fonctionnement	25 719,64	45 425,36	19 705,72	8 777,44	8 777,44	19 705,72	0,00	0,00	19 705,72
TOTAL	172 896,04	321 376,71	148 480,67	-181 674,44	8 777,44	-41 971,21	0,00	29 116,00	-12 855,21

2) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – BUDGET DU SERVICE « DÉCHETS MÉNAGERS »

Monsieur MARTIN présente le compte administratif 2008 et soumet la délibération au vote.

Objet : Approbation du compte administratif 2008 – Budget du service « déchets ménagers »

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, sous la présidence de M. MARTIN, à l'unanimité, des suffrages exprimés :

1) Approuve le compte administratif 2008 du budget du service « déchets ménagers », lequel peut se résumer ainsi :

	Total dé- penses	Total recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture exercice précédent	Part affectée à l'investissement 2008	Résultat de clôture	Restes à réaliser dépenses	Restes à recouvrer	Situation finale
Investissement	0,00	26 921,75	26 921,75	-26 921,75		0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	1 808 513,34	1 772 183,07	-36 330,27	225 514,87	26 921,75	162 262,85	0,00	0,00	162 262,85
TOTAL	1 808 513,34	1 799 104,82	-9 408,52	198 593,12	26 921,75	162 262,85	0,00	0,00	162 262,85

2) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur MARTIN procède ensuite à la présentation des comptes administratifs (dépenses) par services :

Services	Prévisions	Réalisés
Eco/Formation	54 686 €	58 365,99 €
Habitat	12 500 €	12 112,00 €
OM	122 415 €	138 247,79 €
Equipe Verte	204 100 €	175 303,00 €
RAM	49 232 €	36 561,43 €
PV St Erme	46 885 €	40 750,50 €
PV Guignicourt	47 690 €	39 005,72 €
Picardie en Ligne	76 425 €	67 435,79 €
Enfance	155 301 €	171 759,16 €
Pôle animation	431 076 €	268 220,93 €
Lecture Publique	60 301 €	56 460,90 €
Administration	373 421 €	484 682,47 €
Pays	90 000 €	70 712,89 €
Ligne 6811 Amortissement		73 316,97 €
TOTAL	1 724 032 €	1 692 935,54 €

Madame LIEBENS demande une explication concernant la différence entre le prévisionnel et le réalisé du pôle animation.

Madame VAN DEN AVENNE répond que les CLSH ont connu une fréquentation en baisse en 2008. De plus, les sorties prévues au dernier semestre n'ont pas été réalisées.

Monsieur GENTILHOMME demande une explication concernant la différence entre le prévisionnel et le réalisé du service administration.

Monsieur MARTIN explique que cette différence est due à un virement de 148 000 € pour les budgets annexes « Local industriel de Saint Erme » et « bâtiments économiques » dont les crédits avaient été prévus en 2007 mais non utilisés. De ce fait, les crédits ont été reportés sur le budget général de l'exercice 2008.

Monsieur MARTIN procède ensuite à la présentation des comptes administratifs (recettes) par services :

Services	Prévisions	Réalisés
Eco/Formation	400 €	953,49 €
Habitat	1 000 €	0 €
OM	121 480 €	138 247,30 €
Equipe Verte	2 200 €	4 486,04 €
RAM	18 250 €	23 263,14 €
PV St Erme	10 950 €	2 079,23 €
PV Guignicourt	10 900 €	2 308,48 €
Picardie en Ligne	26 760 €	31 848,27 €
Enfance	40 290 €	55 583,56 €
Pôle animation	177 100 €	170 459,96 €
Lecture Publique	19 170 €	20 671,91 €
Administration	13 700 €	13 154,39 €
Impôts	1 249 959 €	1 315 301 €
TOTAL	1 746 478 €	1 815 675,77 €

Monsieur CENS demande où apparaissent les dépenses d'investissement concernant l'Equipe verte et plus précisément celles correspondant à l'acquisition des tracteurs.

Madame CHEVALIER répond que ces dépenses font partie des restes à réaliser et précise que le règlement a été effectué sur l'exercice 2009.

5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 - BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur MARTIN présente le compte de gestion et Madame CHEVALIER soumet la délibération au vote.

Objet : Approbation du compte de gestion 2008 - Budget général

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2008 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

> déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2008 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 - BUDGET « LOCAL INDUSTRIEL DE SAINT ERME »

Monsieur MARTIN présente le compte de gestion et Madame CHEVALIER soumet la délibération au vote.

Objet : Approbation du compte de gestion 2008 - Budget « local industriel de Saint Erme »

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2008 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

> déclare que le compte de gestion du budget « local industriel de Saint Erme » dressé pour l'exercice 2008 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 - BUDGET « BÂTIMENTS À VOCATION INDUSTRIELLE, ARTISANALE ET COMMERCIALE »

Monsieur MARTIN présente le compte de gestion et Madame CHEVALIER soumet la délibération au vote.

Objet : Approbation du compte de gestion 2008 - Budget « bâtiments à vocation industrielle, artisanale et commerciale »

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2008 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

> déclare que le compte de gestion du budget « bâtiment à vocation industrielle, artisanale et commerciale » dressé pour l'exercice 2008 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

8. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 - BUDGET DU SERVICE « DÉCHETS MÉNAGERS »

Monsieur MARTIN présente le compte de gestion et Madame CHEVALIER soumet la délibération au vote.

Objet : Approbation du compte de gestion 2008 - Budget du service « déchets ménagers »

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2008 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

> déclare que le compte de gestion du budget du service « déchets ménagers » dressé pour l'exercice 2008 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Madame CHEVALIER appelle nominativement les délégués afin de procéder à la signature des comptes administratifs.

INFORMATION

I-Budget prévisionnel 2009 - Budget général

Madame CHEVALIER présente la section investissement du budget général par services.

Madame VAN DEN AVENNE précise que pour le pôle animation il s'agit de matériel pédagogique et non de matériel informatique.

Monsieur MARTIN informe que la Communauté de communes va acquérir de nouveaux copieurs. Il précise que cette dépense s'avère nécessaire car le copieur de l'étage est hors service. Il ne reste qu'un copieur en état de fonctionnement pour tous les services.

Investissements : opérations nouvelles 2009

EQUIPE VERTE	
- Acquisition de matériel (Tronçonneuse, poste à souder, échelles, chargeur, signalisation)	8600,00 €
- Ordinateur - Ecran - Logiciel	2000,00 €
ADMINISTRATION	
Matériel informatique – Pack Office	5000,00 €
Ecran – Vidéo projecteur	2200,00 €
Climatisation	32 000,00 €
Copieur	20 000,00 €
RAM	
Matériel de motricité	1500,00 €
POLE COMMUNAUTAIRE	
Matériel informatique	5000,00 €
PICARDIE EN LIGNE	
Matériel informatique	8000,00 €
RESERVES FONCIERES	60 456,00 €
TOTAL	144 756,00 €

Budget primitif 2009

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	4 169 297,00	3 597 133,00
	+	+	+
R E P O R T	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 470 740,00
	=	=	=
	TOTAL FONCTIONNEMENT	4 169 297,00	5 067 873,00

Présentation de la section de fonctionnement du budget général par services :

1-HABITAT :

Monsieur LAPORTE présente le budget habitat et indique que ce service supporte les participations suivantes :

- 2 500 € pour le CAUE,
- 10 000 € pour l'Agence d'Urbanisme de Reims pour une aide technique à la mise jour du projet de territoire.

Monsieur LAPORTE informe les délégués qu'ils peuvent faire appel à ces deux organismes pour leurs communes en matière de création de la carte communale, de Plan Local d'Urbanisme, en vue d'obtenir des renseignements dans le cadre de leur territoire.

Monsieur SYLVESTRE demande si suite à la non réalisation du SCOT, la participation de 10 000€ doit rester égale.

Madame CHEVALIER répond que cette participation est forfaitaire.

Monsieur SYLVESTRE demande si dans ce cadre, les conseils donnés aux communes seront gratuits. Madame CHEVALIER répond par l'affirmative.

Monsieur SAILLARD demande ce qu'est le SCOT. Madame CHEVALIER répond que le schéma de cohérence territorial est un schéma d'orientation général pour recenser les besoins des territoires.

Monsieur MARIVAL souhaite savoir si le projet de territoire ne risque pas d'avoir un coût plus élevé que 10 000 €.

Madame CHEVALIER répond qu'actuellement l'Agence d'Urbanisme a été saisie de ce dossier dans le cadre de la subvention proposée.

2-SERVICES A LA POPULATION :

Madame VAN DEN AVENNE présente le budget prévisionnel 2009 des Services à la Population comme étant un budget de transition.

Durant les derniers mois de l'année 2008, le Conseil Communautaire a exprimé sa volonté de faire évoluer les services à la population.

Madame VAN DEN AVENNE rappelle le vote concernant le poste d'adjoint d'animation pour la saison culturelle et le poste d'assistant de conservation du patrimoine pour la lecture publique avec une prise en charge à hauteur de 80% par le FRAPP, ainsi que le vote concernant l'accueil d'une semaine à la journée lors des petites vacances.

Après réflexion, il est apparu nécessaire de restructurer certains services, ou de modifier leur fonctionnement, afin de maintenir et d'en améliorer la qualité et de garantir l'accessibilité à toute la population.

L'année 2009 est donc une année durant laquelle les services vont ajuster les actions remaniées.

Dans le même temps, nous avons mobilisé l'ensemble des partenaires susceptibles de nous apporter un soutien financier, lié à la réalisation appropriée des actions et à la gestion saine et claire des financements.

Leur soutien est acquis, mais ils attendent en retour la mise en place d'une gestion des services qui leur permettent de vérifier le bien fondé de leur subvention, la remontée dans le temps de l'ensemble des documents techniques, la mise en place et le suivi d'outils d'analyse et d'évaluation.

D'autre part, pour l'élaboration de ce budget, nous avons prévu le versement des recettes correspondant aux actions 2009 en 2010.

Monsieur ROBERT demande si pour 2008, une avance de trésorerie devra être faite. Madame VAN DEN AVENNE répond par l'affirmative.

Le service « Enfance, Jeunesse, Famille, Coordination »

LA CAF : UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE
UN CONTRÔLE : UN POSTE DE COORDINATION A CREER

Madame VAN DEN AVENNE rappelle le contrôle de la CAF effectué au mois de septembre sur l'ensemble des actions qu'elle finance.

Le contrôle s'est avéré très négatif en ce qui concerne le poste de coordination.

En effet, les tâches exécutées par le coordonnateur qui occupe le poste de responsable ne correspondent plus aux missions CAF.

Lors de la rencontre avec le Directeur de la CAF, il a été confirmé que sans modification substantielle de notre organisation, la CAF ne prendrait plus en charge le poste de coordination à compter du 1^{er} juin 2009.

Ce qui implique la perte du financement du poste.

D'autre part, sans coordinateur, les bilans des actions sollicitées par la CAF ne pourront pas être complétés et rendus dans les temps ; en conséquence la CAF ne pourra pas financer.

A ce jour, nous avons rétabli un partenariat fructueux et constructif, notamment lors de la renégociation du contrat enfance, jeunesse pour réintégrer les multi accueils.

D'autre part, le contrat enfance jeunesse doit être renouvelé en 2011, il est nécessaire d'y travailler en amont.

L'organisation a été retravaillée pour répondre au mieux aux missions du coordinateur attendues par la CAF et nous lui avons fait part de notre réflexion.

Voici le schéma d'organisation 2008 :

- **Un responsable des services et coordination qui gère :**
- Lecture Publique
- Pôle animation
- Les deux RSP
- Picardie en Ligne
- RAM
- Programmation culturelle
- Soutien aux structures locales
- Multi accueils
- Communication

Voici la proposition d'organisation 2009 :

- Un responsable de service à qui l'on adjoint un coordinateur.

Les tâches du coordinateur qui sera le référent du contrat enfance jeunesse pour l'ensemble des actions financées par la CAF, assure le suivi technique financier. Il en fait l'évaluation, annuelle et propose une analyse fine des résultats.

Il est placé sous la responsabilité du chef de service qui lui assure le suivi des services suivants. Madame VAN DEN AVENNE précise que ce budget de 1 million d'euros repose aujourd'hui sur une seule personne.

C'est ce que dénonce la CAF. Par contre, la CAF est prête à nous aider.

Le poste de coordinateur était financé en 2008 à hauteur de 60% x 55% par le contrat enfance jeunesse.

De janvier à juin 2009, la CAF compte tenu du contrôle nous financera à hauteur de 20%. Après plus rien.

Dans le cadre de la création d'un poste la CAF prendra en charge à hauteur de 90% x 55%. Mais, uniquement le poste de coordination.

Coût :

- 1 poste responsable de service : 33 000 € chargés
- 1 poste coordination : 33 000 € x 90% x 55%
- Coût total : 46 000 € soit 13 000 € de différence pour 2 postes

BUDGET 2009 :

Dépenses : 233 051 €

- 1 poste de responsable
- 1 poste de coordinateur
- La prise en charge des multi accueils sur 1 année complète
- La prévision de l'analyse de besoins
- La journée d'animation du 4 avril
- Reversement aux communes

Le Conseil Communautaire devra délibérer le 26 Mars sur la création du poste de coordination.

Monsieur PROUVOST demande combien de postes ont été créés depuis un an.

Madame VAN DEN AVENNE répond que deux postes ont été créés (Lecture publique et Programmation culturelle) financés tout deux à 80% par le FRAPP.

Les plates formes NTIC (Nouvelles Technologies d'Informations et de Communication)

- 2 postes
- Reconduction d'actions

6 048 rendez vous en 2008.

Les 2 RSP : Guignicourt et Saint Erme

- 2 postes
- Reconduction d'actions

Fréquentation : 22 personnes à Saint Erme et 18 personnes à Guignicourt par jour.

Le RAM « trottin trottine »

- 1 poste
- Reconduction d'actions

312 assistantes maternelles sur le territoire.

La lecture publique, la communication et la programmation culturelle

Pour mémoire le service « programmation culturelle et lecture publique » a été scindé en 2 avec une prise en charge à hauteur de 80% par le FRAPP.

La programmation du FRAPP 2009-2010 sera effective courant septembre 2009.

Les subventions concernant les actions 2009 seront versées en 2010.

LA LECTURE PUBLIQUE :

Comme pour le service précédent, le budget de la lecture publique est pris en charge à hauteur de 80% dans le cadre du FRAPP

Les subventions 2009 seront versées en 2010

Budget 2009 : 42 275 €

Ce service comprend :

- 1 poste chargé pour 30 627 €
- animation des bibliothèques
- fonds documentaire
- prémices d'une structuration des bibliothèques du territoire

LA COMMUNICATION ET LA PROGRAMMATION CULTURELLE :

Budget 2009 : 96 125 €

Ce service comprend :

- 1 poste chargé
- 40 000 € d'actions culturelles financées à hauteur de 80% par le FRAPP
- Conception et diffusion du journal
- Création du site internet de la CCCP amélioré
- Nouveau logo de la CCCP

Monsieur ROBERT demande où en est le recrutement de la personne chargée de ces activités. Madame VAN DEN AVENNE répond que le recrutement est en cours et que plusieurs personnes ont déjà été reçues.

En ce qui concerne la lecture publique, une seule candidature a été recensée mais qui ne convenait pas.

Le pôle animation : les accueils de loisirs sans hébergement

BUDGET 2009 : 445 558 €

- 1 poste d'animatrice sur l'année
- ouverture du centre de Liesse avec prévisions d'accueillir 48 enfants en février avril et octobre
- organisation sur les 5 centres de l'accueil à la journée avec repas et transport durant les petites vacances de février avril et octobre
- 1 semaine d'ouverture supplémentaire en juillet
- accueil en camping sur 5 jours au lieu du 3 pour 200 enfants

Tableau comparatif des services à la population 2009-2010

Les services à la population ont un budget prévisionnel d'un montant de 1 033 624 €.

Les recettes inscrites au budget 2009 correspondent aux versements des subventions des actions 2008.

Aucune recette concernant les actions 2009 n'a été inscrite puisque les participations seront versées en 2010 pour la plupart. Celles de 2010 en 2011.

Le reste à charge 2009 s'élève à 714 751 € sans recettes.

Les recettes s'élèveront à 224 885 € et seront versées en 2010.

Les services à la population nécessitent une avance de trésorerie durant l'année 2009 pour pouvoir atteindre leur vitesse de croisière dès 2010, d'un montant de 224 885 €.

Il est à noter que le reste à charge prévisionnel voté en 2008 s'élevait à 582 555 €.

Celui prévu en 2010 est estimé à 489 866 € grâce à la mobilisation des financements.

3-ENVIRONNEMENT :

Monsieur LAPORTE indique que le service environnement comprend principalement l'Equipe verte.

Monsieur LAPORTE explique que la différence entre le prévisionnel (204 000 €) et le réalisé 2008 (178 000 €) est due à une mauvaise année 2008 (pannes de tracteurs = moins de travail réalisé et donc moins de services aux communes).

Budget 2009 : 221 000€

4- ACMO (Agent responsable des actions de sécurité):

Budget : 9 000€ (visites de sécurité, formation du personnel,...)

Madame CHEVALIER indique que ce nouveau service pour 2009 est une obligation légale. De plus, cette personne doit être un agent de la collectivité et non pas un élu.

5- ORDURES MENAGERES :

Monsieur LAPORTE explique que la plus grande part budgétaire est celle relative au SIRTOM (1 690 000 €).

Monsieur LAPORTE communique ensuite les impayés :

2006 : 60 000€

2007 : 120 000 €

2008 : 200 000 €

Madame CHEVALIER apporte des précisions concernant les titres annulés suite aux réclamations.

Monsieur SAILLARD indique un problème dans la gestion des déchetteries par le SIRTOM. En effet, pour exemple, sur la déchetterie de Pontavert, les ordures sont déposées à côté des bennes qui sont toujours pleines. Les grillages sont déchirés...Il semblerait que le SIRTOM n'assure pas correctement sa fonction.

Madame CHEVALIER indique que ces éléments devront être transmis au SIRTOM lors de la réunion du 11 mars.

Monsieur LAPORTE informe que le SIRTOM a réussi à maintenir le coût à 81€ pour l'année 2009. Cependant, il faudra s'attendre à des augmentations relativement importantes dans les années à venir.

6- ECONOMIE :

Madame CHEVALIER excuse l'absence de M.DESGRIPPES appelé d'urgence, de ce fait M. MARTIN donne lecture du budget économie.

7- ADMINISTRATION :

Monsieur MARTIN présente le budget administration qui était estimé en 2008 à 373 421€ en prévisionnel pour 484 652 € de réalisé.

Prévisions 2009 : 402 660€

Monsieur MARTIN explique que dans les salaires sont intégrés les trois mois supplémentaires d'embauche de l'agent gérant les ordures ménagères.

Dans la colonne divers, la subvention de 50 000 € pour la piscine de Sissonne et 31 810 € de FRAPP Euro PAYS sont prévus pour solder les actions encore en cours.

Budget Général :

Prévisions de dépenses 2009 : 4 169 297 €

Prévisions de recettes 2009 : 5 067 873 € (3 597 133 € + résultat de fonctionnement reporté de 1 470 740 €)

II- Budget prévisionnel 2009 - Budget « local industriel de Saint Erme »

Monsieur MARTIN présente le projet de budget.

BUDGET PREVISIONNEL 2009

DEPENSES					RECETTES						
		PREVU 2008	REALISE 2008	PREVISIONS 2009	REMARQUES 2009			PREVU 2008	REALISE 2008	PREVISIONS 2009	REMARQUES 2009
60612	électricité			1 000,00		7472	région				
60632	petit équipement	500,00	33,78	500,00		7473	département				
61521	Entretien et réparation terrain	1 000,00	0,00	1 000,00		752	Loyers	22 000,00	22 195,48	10 000,00	
61522	Entretien et réparation bâtiment	2 000,00	1 105,90	2 500,00		70878	rbt de frais par d'autres redevables			1 000,00	
6156	maintenance			500,00	cuve à gaz	773	Mandats annulés				
616	assurances	2 500,00	1 733,69	1 500,00		7718	autres produits exceptionnels sur opération	122 902,00	122 902,00	56 912,00	
63512	Taxe foncière	8 000,00	8 107,00	8 500,00		7788	Autres produits exceptionnels				
658	Autres charges de gestion courante	0,00	94,61	0,00							
6611	intérêts	9 000,00	7 018,17	9 000,00							
66112	icne		1 665,16	2 000,00							
022	dépenses imprévues	1 000,00		2 000,00							
SOUS TOTAL		24 000,00	19 758,31	28 500,00		TOTAL		144 902,00	145 097,48	67 912,00	

023	virement à la section d'investissement	120 902,00	131 902,00	39 412,00							
-----	--	------------	------------	-----------	--	--	--	--	--	--	--

+ 11 000 euros de
décision modificative =
dépôt et caution suite
départ TR France

TOTAL		144 902,00	151 660,31	67 912,00		TOTAL		144 902,00	145 097,48	67 912,00	
--------------	--	-------------------	-------------------	------------------	--	--------------	--	-------------------	-------------------	------------------	--

SECTION D'INVESTISSEMENT BP 2009 EN EUROS BUDGET ANNEXE HT

SECTION D'INVESTISSEMENT BP 2009 EN EUROS BUDGET ANNEXE HT									
DEPENSES				RECETTES					
	R.A.R	Dépenses nouvelles	Total		R.A.R	Recettes nouvelles	Total		
001 OPERATIONS FINANCIERES									
DEPENSES		0	168 751,00	168 751,00	RECETTES		0	168 751,00	168 751,00
001	Déficit N-1	0	127 751,00	127 751,00	1322	Région	0	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0	2 000,00	2 000,00	1323	Département			0,00
16411	Emprunts		35 000,00	35 000,00	1068	Affectation du résultat		125 339,00	125 339,00
165	Dépôts et cautionnements		4 000,00	4 000,00	165	Dépôts et cautionnements		4 000,00	4 000,00
2314	travaux fenêtres				021	virement de la section de fonctionnement		39 412,00	39 412,00
TOTAL		0	168 751,00	168 751,00	TOTAL		0	168 751,00	168 751,00

Monsieur MARTIN présente les prévisions budgétaires des sections investissement et fonctionnement 2009 du budget annexe « Local industriel de Saint Erme ».

Monsieur GENTILHOMME indique que les bâtiments ne sont pas un patrimoine puisque au bout d'un an ou deux, un bâtiment industriel devient vite une friche.

Madame CHEVALIER répond que ces bâtiments sont neufs.

Monsieur ROBERT indique qu'il serait intéressant d'avoir une vue lissée sur plusieurs années.

Madame CHEVALIER annonce que 2009 n'a pas été une bonne année dans la mesure où la Communauté de communes a été confrontée à :

- Un mauvais payeur actuellement au tribunal
- Un bail signé mais déjà résilié

Monsieur LORAIN indique qu'il n'est pas nécessaire de dramatiser. La période actuelle est mauvaise économiquement parlant. Aussi, il est important de pouvoir rester positif quant aux perspectives d'avenir.

Monsieur CENS demande s'il ne serait pas temps de réactiver le poste d'agent de développement économique car plus aucune activité ne se fait sur le territoire depuis que ce poste n'est plus pourvu et estime que ce sujet devrait être étudié en Conseil communautaire.

Madame CHEVALIER répond que le service est assuré. Isabelle LARZILLIERE assure la secrétariat et les contacts avec les entrepreneurs sont assurés par M. DESGRIPPES, Vice Président, qui va par ailleurs relancer la formule des petits déjeuners avec ceux ci. Une remise à jour de la liste des artisans commerçants et entreprises de notre territoire est en cours de réalisation.

Madame LIEBENS annonce que le concept auto-entrepreneur pourrait être une piste fédératrice.

III- Budget prévisionnel 2009 - Budget « Bâtiments à vocation industrielle, artisanale et commerciale »

Monsieur MARTIN présente le projet de budget.

BUDGET PREVISIONNEL 2009

BUDGET PREVISIONNEL 2009											
DEPENSES						RECETTES					
		PREVU 2008	REALISE 2008	PREVISIONS 2009	REMARQUES 2009			PREVU 2008	REALISE 2008	PREVISIONS 2009	REMARQUES 2009
60612	électricité	500,00	124,13	500		7472	région				
60632	petit équipement					7473	département				
6068	autres fournitures					752	Loyers	36 000,00	20 113,63	25 000	
61522	Entretien et réparation bâtiment	2 500,00	0,00	5 000		70878	rbt de frais par d'autres redevables	2 000,00	0,00	2 000	Rbt locataires de la taxe
616	assurances	1 500,00	767,57	750	A VOIR	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	25 276,00	25 311,73	89 621	
6227	Frais d'actes et contentieux		1 511,89	4 000		7788	Autres produits exceptionnels divers	0,00	0,00		
6231	Annonces et insertion	1 000,00	0,00	1 000							
627	services bancaires	0,00	4,00	15	chq étrangers de M. PR RASSIN						
6353	Taxe foncière	2 000,00	637,00	2 500							
6611	intérêts	21 000,00	21 904,93	30 000							
66112	icne	0,00	770,12	1 000							
022	dépenses imprévues	2 000,00		2 000							
SOUS TOTAL		30 500,00	25 719,64	46 765		SOUS TOTAL		63 276,00	45 425,36	87 505	
023	virement à la section d'investissement	32 776,00	33 776,00	69 856							
			+ 1 000 euros de décision modificative = dépôt et caution suite départ garage Poquet								
TOTAL		63 276,00	59 495,64	116 621		TOTAL		63 276,00	45 425,36	116 621	

SECTION D'INVESTISSEMENT BP 2009 EN EUROS
BUDGET BATIMENTS ECONOMIQUES

DEPENSES				RECETTES					
	R.A.R	Dépenses nouvelles	Total		R.A.R	Recettes nouvelles	Total		
001 OPERATIONS FINANCIERES									
DEPENSES	0	123 677	123 677	RECETTES	29 116	94 561	123 677		
001	Déficit N-1	0	61 677	61 677	1641	Emprunt	29 116	0	29 116
020	Dépenses imprévues	0	2 000,00	2 000,00	1323	Département	0	0	0
16411	Emprunts	0	55 000	55 000	1327	Europe	0	0	0
165	Dépôts et cautionnements		5 000	5 000	165	Dépôts et cautionnements		5 000	5 000
2111	Terrains nus	0	0	0	1068	Affectation du résultat		19 705	19 705
2138	Autres constructions	0	0	0	021	virement de la section de fonctionnement		69 856	69 856
TOTAL	0	123 677	123 677	TOTAL	29 116	94 561	123 677		

Madame CHEVALIER indique aux délégués que toutes les questions devront être adressées par mail ou fax avant le 26 mars prochain.

Monsieur RENARD exprime le fait que l'on ne peut passer sous silence le renflouement des bâtiments économiques à hauteur de 89 000 € sur le budget général.

Madame CHEVALIER répond que le prélèvement pour équilibrer le budget « bâtiments économiques » n'a pas été « mis sous silence » puisqu'il apparaît dans les tableaux.

Monsieur CENS indique que l'équilibre budgétaire dépend de la location des bâtiments. Si tous les bâtiments étaient loués, équilibre budgétaire il y aurait ; cependant ce n'est pas le cas.

Madame LIEBENS demande si la location de bâtiments est une vocation de la Communauté de communes et si une autre solution ne pourrait pas être envisagée.

Madame CHEVALIER répond qu'une réflexion est en cours afin de trouver d'autres possibilités (ex : stockage).

Monsieur MARIVAL demande comment est réalisée la promotion des bâtiments artisanaux.

Madame CHEVALIER répond que la publicité est réalisée par le biais de différents journaux ainsi que sur internet.

Madame CHEVALIER présente un comparatif des projets de budgets 2008 et 2009.

Madame CHEVALIER commente ensuite un tableau analytique concernant les modalités de calcul des taux d'imposition, démontrant que l'augmentation des taux 2009 correspond strictement et uniquement au financement du service ordures ménagères, et que celle-ci ne sert en rien à alimenter le budget général.

Budget prévisionnel 2008 (hors ordures ménagères)		Budget prévisionnel 2009 (hors ordures ménagères)	
Dépenses prévisionnelles	1 971 870	Dépenses prévisionnelles	2 230 052
Recettes prévisionnelles	1 746 478	Recettes prévisionnelles	1 657 888
Prélèvement prévisionnel sur l'excédent	<u>225 392</u>	Différence	572 164
		Excédent OM	162 262
		Prélèvement prévisionnel sur l'excédent	409 902
		(dont <u>224 885,00 €</u> de recettes CAF/FRAPP 2009 à percevoir en 2010	
		<u>185 017,00 €</u> de prélèvement prévisionnel)	
Excédent au 1/01/2008	1 199 518	Excédent au 1/01/2009	1 308 478
Prélèvement prévisionnel	225 392	Prélèvement prévisionnel	409 902
Solde prévisionnel	+ 974 126	Solde prévisionnel	+ 898 576
Compte administratif 2008		<i>Pour mémoire :</i>	
Dépenses réelles	1 692 935	Dépenses prévisionnelles totales	4 169 297
Recettes réelles	1 815 675	Dépenses prévisionnelles OM	1 939 245
Excédent	+ 122 740	Dépenses prévisionnelles hors OM	2 230 052
		Recettes prévisionnelles totales	3 597 133
		Recettes prévisionnelles OM	1 939 245
		Recettes prévisionnelles hors OM	2 230 052
		Excédent total reporté	1 470 740
		Excédent OM reporté	162 262
		Excédent hors OM	1 308 478

IV- Taux d'imposition

Ordures ménagères : 1 939 245 – 162 262 – 100 940 =

1 676 043

Produits fiscaux :

664 740

2 340 783

43,72 % entreprises plafonnées Taxe professionnelle

PPVA : Plafond de participation au dégrèvement de Taxe Professionnelle en fonction de la valeur ajoutée

151 708

2 340 783 + 151 708 = 2 492 491 (Produit attendu)

2 492 491 / 664 740 = 3,749572

Taux proposés :

TH 1,67 x 3 749 572 = 6,27 % x 14 930 000 = 936 111

TB 1,72 x 3 749 572 = 6,45 % x 12 727 000 = 820 891

TFNB 2,74 x 3 749 572 = 10,27 % x 2 270 000 = 239 129

TP 0,822 x 3 749 572 = 9,08 % x 16 339 000 = 503 241

2 493 372

TP – PPVA = 503 241 – 151 708 = 351 533

Produit final

2 493 372 – 151 708 =

2 341 664

Financement ordures ménagères :

6,27 – 1,67 = 4,60 x 14 930 000 = 686 780

6,45 – 1,72 = 4,73 x 12 727 000 = 601 987

10,27 – 2,74 = 7,53 x 2 270 000 = 170 931

3,08 – 0,822 = 2,258 x 16 339 000 = 368 934

1 828 632

PPVA :

151 708

1 676 924

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS ACCORDEES A MADAME LA PRESIDENTE

En application de l'article 21-22-23 du Code général des Collectivités territoriales, Madame la Présidente rend compte des décisions prises au cours de la période du 17 février à ce jour, en application de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire.

QUESTIONS DIVERSES

Madame CHEVALIER clôture la séance en donnant la liste des projets CDDL validés en bureau et intégrés dans la programmation 2009 pour les communes de :

- Coucy les Eppes
- Boncourt
- La Ville aux bois les Pontavert
- Guignicourt

Madame CHEVALIER informe que les nouvelles fiches FRAPP ont été transmises par la Région et sont à la disposition des élus.

La Présidente,

Chantal CHEVALIER

